

Ministère de la Poste des télécommunications

AGENCE NATIONAL DES FREQUENCES

NIF : 000316096348264

CONSULTATION : N°08/DG/DAG/ANF/2020

L'Agence Nationale des Fréquences, lance une consultation, ayant pour objet :

« Le Gardiennage du Centre de Contrôle Radioélectrique de EL Matmar Wilaya de Relizane »

Cette consultation s'adresse aux entreprises spécialisées dans le domaine du gardiennage, ayant une autorisation d'exercice conformément au décret législatif N° 93-16 du 04 décembre 1993.

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'Agence Nationale des fréquences, Direction de l'Administration Générale, 04 Boulevard Krim Belkacem, Alger par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné, moyennant le paiement en espèce de la somme non remboursable de deux mille dinars (2 000.00DA) a virer au compte postal CCP N° 0007882929 clé 19, ouvert au nom de l'Agence Nale des Fréquences.

Les offres doivent être déposées auprès de l'Agence Nationale des Fréquences sise à l'adresse sus-indiquée, en deux exemplaires, indiquant clairement sur chaque exemplaires « original » et « copie » selon les cas ; en cas de différence entre la copie originale et la copie photocopiée, la copie originale fera foi.

Les offres doivent comporter « une offre technique » et « une offre financière ».

Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant les mentions indiquées ci-dessous :

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

04, Boulevard Krim Belkacem-Alger

SOUSSION A NE PAS OUVRIR

Consultation : N° 08/DG/DAG/ANF/2020

« LE GARDIENNAGE DU CENTRE DE CONTROLE RADIOELECTRIQUE DE EL MATMAR WILAYA DE RELIZANE »

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la date de préparation des offres avant 12h00 auprès de l'Agence nationale des fréquences sise à l'adresse sus-indiquée.